

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 040-244000824-20250217-B2025_01-DE



B2025-01

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 8h30, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENÊTRE, Président.

Membres en exercice	11
Quorum	6
Présents	10
Votants	7
Pour	4
Contre	3
Abstention	0
Date de la convocation : Le 11 février 2025	

Étaient présents à l'ouverture de la séance

BRÉTHOUS Jean-Pierre - DAUGA Patrick - DELEPAU Jean-François -
DUCLAVÉ Jean-Michel - LACOUTURE Odile - LAFENÊTRE Jean-Luc -
LAFITE Jean-Claude - LARROSE Christophe - OGÉ Philippe - RAULIN
Nicolas

Absents, excusés : LALANNE Evelyne

OBJET : CULTURE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ACTIONS CULTURELLES

Madame LACOUTURE, Présidente de la Commission Culture, présente la demande de financement déposée en matière d'actions culturelles sur le territoire :

STRUCTURE	Peña Toro Cardeno
INTITULÉ	20 ^{ème} anniversaire de la peña
DATE	Vendredi 28 et samedi 29 mars 2025
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Rassembler les habitants du territoire- Valoriser les traditions- Proposer des spectacles variés ouverts à tous
DESCRIPTIF	<ul style="list-style-type: none">- Vendredi : concert bandas Los Divinos- Samedi : soirée cabaret avec la troupe « Les feux de la rampe » <p>Animations hors prise en charge par la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none">- Samedi : fiesta campera à Maurrin
BUDGET ELIGIBLE <i>(sur présentation des devis HT)</i>	Budget éligible : 2 100 € <i>Cachets bandas + cabaret</i>
SUBVENTION PROPOSÉE	500 €

Madame LACOUTURE, messieurs LAFENÊTRE et LARROSE faisant partie de l'association ne prennent pas part au vote.

CONSIDERANT le règlement en matière de subvention aux actions culturelles.

CONSIDERANT l'avis de la commission Tourisme, Culture et Patrimoine en date du 28 janvier 2025 qui s'est prononcée sur le caractère d'intérêt général de cette action.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 040-244000824-20250217-B2025_01-DE



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à 4 voix pour (Monsieur DELEPAU, M. DUCLAVÉ, M. RAULIN) et 3 voix contre (Monsieur DAUGA, Monsieur OGÉ, Monsieur LAFITE)

Article 1 : Décide d'attribuer l'aide financière ci-après :

- Peña Toro Cardeno : 500€

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 18 février 2025
Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Luc LAFENÊTRE

